raison et pour d'autres, méritait d'être nommé au Sénat par le gouvernement. Sa nomination fait-elle de lui un homme servile?

Regardez le sénateur Lafond. Il a rendu des services à son parti, je l'admets; mais depuis qu'il est parmi nous, nous avons eu l'occasion de constater qu'il ne voyait aucune différence entre servir son parti et servir honorablement son pays.

Prenez maintenant le sénateur Williams, dont j'ai fait la connaissance il y a quelques jours à peine. Il fait partie de la population indigène de notre pays. C'est un chef respecté parmi la population indienne du Canada, un homme qui pendant des années a défendu la cause des Indiens. Il est maintenant sénateur. Le fait qu'il siège au Sénat fait-il de lui un homme servile? Devrions-nous proclamer à la nation que c'est un homme servile, ou bien plutôt qu'étant donné le caractère représentatif de son appartenance au Sénat, il est tout qualifié pour servir ici et pour faire un apport à nos débats?

Le sénateur van Roggen est un éminent avocat de la Colombie-Britannique. Il appartient à notre parti, mais ce n'est là que l'un de ses traits distinctifs; c'est loin d'être le seul. Le sénateur est un Canadien qui s'est beaucoup distingué dans des entreprises publiques.

Il y a le sénateur Goldenberg. État servile? Servilité dans cette Chambre? Clôture? Le sénateur O'Leary a souvent été victime de sa propre éloquence et de sa passion extrême, mais certes sa passion lui a fait dépasser la mesure cette fois, s'il va jusqu'à prétendre que le sénateur Goldenberg est servile.

• (1220)

L'honorable M. O'Leary: La colère n'est-elle pas une des passions les plus pures?

L'honorable M. Martin: Le sénateur Carl Goldenberg est-il servile? Il est professeur à l'Université McGill et avocat renommé. Il a été conseiller de nombreux gouvernements provinciaux et de nombreuses commissions royales et il est une autorité reconnue dans le domaine de la finance, du travail et en questions constitutionnelles. Le sénateur O'Leary a toutefois inclus dans son tableau un homme comme le sénateur Goldenberg.

Honorables sénateurs, je pourrais passer de fauteuil en fauteuil dans cette Chambre, et la raison pour laquelle je m'attarde maintenant, c'est que ces propos passeront ces murs et parviendront à certains éditorialistes extrémistes qui s'en serviront pour décrire le Sénat comme une instititution servile. Personne ne peut empêcher un sénateur ou qui que ce soit au pays de faire ce genre d'affirmation, et je ne m'y hasarderai certainement pas. Aussi longtemps que je serai dans la vie publique et que je serai membre du Sénat, je serai disposé à en signaler les faiblesses—et je l'ai déjà fait-mais je serai également prêt à défendre son honneur, son rôle et sa sincérité et, de cette façon, à essayer d'apprendre au Canada que, bien que nous ne soyons pas d'accord avec les vues que peuvent avoir certains éléments de ce pays, il ne faut pas en déduire que le Sénat est un tampon, qu'il est servile ou qu'il est victime de la clôture. Le sénateur O'Leary a dit que nous appliquions la clôture. Quelle règle du Sénat autorise l'imposition de la clôture de facto ou de jure?

L'honorable M. O'Leary: C'est ce que vous avez fait. Peu importe ce que contient le Règlement.

L'honorable M. Martin: Je dirais au sénateur O'Leary que lui-même et tous les membres de son parti ont le droit de prendre tout le temps qu'ils désirent pour discuter de ce bill d'ici maintenant et n'importe quelle date en 1972 et aucune règle ne peut les empêcher de le faire.

L'honorable M. O'Leary: Je n'ai pas dit qu'il existait une règle. J'ai dit que votre décision d'hier l'interdisait.

L'honorable M. Martin: Je sais ce que vous avez dit et c'est qu'il y avait clôture ou guillotine. La réponse à cela est que vous pouvez expliquer au public canadien pourquoi vous n'avez pas occupé chaque jour, depuis maintenant et la fin de décembre et jusqu'en mars prochain, à faire accepter votre point de vue au sujet de ce bill.

L'honorable M. O'Leary: Je l'expliquerai au pays et je prendrai mon temps pour le faire.

L'honorable M. Martin: J'ai dit que vous pouviez le faire ici.

L'honorable M. O'Leary: Vos gens ont voté contre toutes mes suggestions valables. Et maintenant vous essayez de sauver la face de ceux qui refusent d'étudier ce bill de façon constructive.

L'honorable M. Martin: Il y a quelques instants vous avez critiqué le sénateur McElman quand il s'en est pris à vous parce qu'il était resté assis.

L'honorable M. O'Leary: Il critiquait ce côté-ci et il n'a pas eu le courage de se rétracter.

Son Honneur le Président: A l'ordre. Lorsqu'un sénateur a la parole il est toujours permis à un autre d'intervenir mais dans ce cas j'aimerais qu'il dise s'il s'agit d'une question de privilège ou s'il invoque le Règlement. C'est la seule façon dont nous pouvons délibérer dans l'ordre et je remercie les sénateurs de leur collaboration à ce sujet.

Le leader du gouvernement au Sénat.

L'honorable M. Martin: Je sais que le sénateur O'Leary trouve cela difficile, tout comme moi d'ailleurs chaque fois qu'on s'attaque à moi.

L'honorable M. O'Leary: J'en éprouve de la satisfaction.

L'honorable M. Martin: Mais cela fait partie du dialogue et du débat. Comme le disait Harry Truman, si vous voulez donner des coups, vous devez aussi être prêt à en recevoir.

L'honorable M. O'Leary: Vous n'avez pas fait mieux depuis que je suis ici.

L'honorable M. Martin: Si vous ne pouvez supporter le feu de l'action, vous devriez vous tenir à l'écart. C'est là un conseil, on le sait très bien, qu'il a donné à d'autres à l'occasion.

Honorables sénateurs, maintenant que nous avons disposé de cette allégation fantaisiste—et je remarque que le sénateur O'Leary le nie avant même que j'aie prouvé...

L'honorable M. O'Leary: Ne puis-je même pas branler la tête?

L'honorable M. Martin: ... que la clôture n'a pas été imposée au Sénat, je dirai, sans équivoque, pour la gouverne du pays, demain, et pour que le sénateur O'Leary puisse le proclamer, dans ses déclamations du 17 mars ou d'autres jours, que chacun des membres de notre assemblée est libre de prendre la parole sur cette mesure-ci, et sur toutes celles qui nous sont présentées, et de faire tout ce qu'il juge approprié.